



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
« TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES » 2024 DEL2024-31**

Rapporteur : Michel BELIN et Gaëlle BLANCHARD

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe Transport retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** au budget 2024 du Budget annexe Transport une subvention d'équilibre d'un montant de **486 000 euros**.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024 du budget général.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240328-DEL202431-DE



En Mairie, le 28 mars 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 28 mars 2024
Le Maire,
François BARBIER

